

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn *

Dans cette chronique quatre questions sont posées :

- *Le rapport entre chômage et mobilité sociale : quelle est aujourd'hui l'influence de l'origine sociale et du diplôme sur la probabilité de chômage ?*
- *L'accès au statut « cadre » n'a pas été uniforme à travers les générations,*
- *L'influence des réseaux sociaux sur le façon de vivre l'après-divorce,*
- *L'évolution des pratiques de loisir et de culture des hommes et des femmes : les différences s'atténuent et la culture devient de plus en plus féminine.*

Emploi-chômage 1982-1994 : influence de l'origine sociale et du diplôme sur l'« employabilité »

Pour un individu donné, être en emploi ou au chômage n'est pas fondamentalement le résultat d'une fatalité aléatoire ; c'est en grande partie la résultante à la fois des caractéristiques sociales et des comportements de cet individu (mobilisation de ses ressources pour trouver un emploi, ses arbitrages au sein du ménage,...) et des attitudes et comportements des chefs d'entreprise qui choisissent ou non de le recruter. Ces interactions sociales entre employeurs et demandeurs d'emploi dépendent étroitement du contexte économique et social du moment, contexte éminemment changeant.

Les caractéristiques des individus sont les phénomènes les plus aisément mesurables. C'est donc sur elles que portera notre analyse : leur impact relatif a-t-il changé entre 1982 et 1994 ?

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Duboys Fresney. Ont collaboré à cette chronique : Odile Benoît-Guilbot (Chercheur associé à l'Observatoire sociologique du changement FNSP/CNRS), Louis Chauvel, Mireille Cléménçon (Ingénieur d'étude à l'Observatoire sociologique du changement FNSP/CNRS), Henri Mendras et Laurent Mucchielli.

Les analyses montrent qu'en 1994-95 le taux de chômage dépend très fortement, entre autres, de l'âge, du sexe, du niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle, ainsi que des situations familiales qui ne seront pas prises en compte dans cette étude. On sait aussi que l'origine sociale joue un rôle important dans l'obtention des diplômes et la stratification sociale. A qualification égale, le taux de chômage dépend-il de la catégorie sociale du père ? Autant en 1994 qu'en 1982 ? Cette question mérite d'être posée en France : des chercheurs ont montré qu'en Irlande (Whelan, 1994) et aux Pays-Bas (Ultee, 1994) le chômage dépendait en partie de l'origine sociale, et ceci tout au long de la vie active. Toutes choses égales par ailleurs, une origine ouvrière augmente la probabilité d'être au chômage. Si l'origine sociale joue un rôle dans le chômage ou l'emploi, quel est l'effet de la mobilité sociale – intra ou intergénérationnelle ? La crise de l'emploi freine-t-elle les mobiles ascendants ou ceux-ci réussissent-ils à se maintenir en emploi malgré des diplômes ou une origine sociale insuffisants ? Inversement, les mobiles descendants sont-ils protégés du chômage par leur déqualification, ou bien cette déqualification devient-elle un handicap aux yeux des employeurs ?

Les données : les enquêtes Emploi de l'INSEE de 1982 et 1994¹, actifs salariés (occupés ou non), de 18 à 59 ans².

La méthode : analyses de régression logistique (SPSS), avec interactions. L'âge et le sexe ont été introduits dans tous les modèles. Les résultats se lisent donc, entre autres, « âge et sexe égaux par ailleurs » ; nous n'en parlerons pas. La méthode retenue donne une mesure du changement entre 1982 et 1994, mais ne dit rien sur le niveau de la corrélation. Pour obtenir cette dernière information, il faut recourir à d'autres analyses. Ne seront mentionnés que les résultats significatifs au seuil de 5 % au moins.

Si la question est simple, trop simple, la réponse est complexe : les changements entre 1982 et 1994 ne sont pas linéaires et ne peuvent être expliqués de façon uniforme.

1 — Comme on pouvait s'y attendre, le rôle différenciateur du diplôme face à l'emploi et au chômage s'est légèrement renforcé : l'absence de diplôme (y compris le CEP ou le Brevet des collèges seul ou même le CAP/BEP) a, de 1982 à 1994, accru les probabilités de chômage. Les niveaux Bac ou plus, et surtout Bac + 2, au contraire, ont amélioré leur pouvoir protecteur contre le chômage. C'est un résultat très clair. La croissance du nombre de diplômes délivrés, bien supérieure à celle des

1. Aimablement mises à notre disposition par le LASMAS/CNRS/IRESO.

2. Nous tenons à remercier vivement Louis Chauvel pour ses conseils éclairés. Leur mauvaise application éventuelle n'est imputable qu'aux auteurs.

emplois, a eu pour effet de sélectionner ceux qui ont les diplômes les plus élevés et de rendre beaucoup plus difficile l'embauche de ceux qui n'ont pas de diplôme ou les diplômes les plus bas. Ce résultat n'a pas la même ampleur selon la catégorie socioprofessionnelle.

2 — Les changements dans le rôle des catégories socioprofessionnelles (PCS) sont relativement faibles. Seuls les employés qualifiés ont été très atteints par le chômage entre 1982 et 1994, et un peu les professions intermédiaires, toutes choses égales par ailleurs. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (CSPIS) ont vu le rôle protecteur de leur PCS face au chômage augmenter légèrement, tout comme les ouvriers qualifiés. Ouvriers et employés ³ non qualifiés ont maintenu leur position.

3 — Diplôme et catégorie socioprofessionnelle : mobilité intragénérationnelle. La crise de l'emploi pénalise-t-elle ceux qui n'ont pas les diplômes correspondants à leur catégorie socioprofessionnelle ? Dans le cas de diplômes de niveau inférieur aux diplômes les plus fréquents dans la PCS (mobilité ascendante), on peut supposer que les employeurs retiendront le diplôme, signe commode pour le recrutement tandis que les salariés resteront attachés à leur PCS pour maintenir leur identité sociale : ils risquent ainsi de rester plus au chômage. Inversement, le déclassement dans une PCS de niveau inférieur au diplôme (mobilité descendante ; les cas ne sont pas très nombreux, mais en augmentation) peut être l'effet d'une stratégie de recherche d'emploi à tout prix. Il peut être compris par les employeurs comme l'acceptation, par le salarié, de la détérioration de sa propre valeur. Dans le premier cas, les déclassés seraient plus en emploi que les autres. Dans le deuxième cas, ils seraient plus au chômage. La crise de l'emploi aggraverait l'une ou l'autre de ces tendances.

Du tableau ci-dessous, il ressort, toutes choses égales par ailleurs, rappelons-le, que les CSPIS diplômés (bac ou bac + 2 et plus) ont vu leurs probabilités d'emploi diminuer, bien qu'ils soient relativement, et en moyenne, moins souvent chômeurs que les autres, tandis que pour ceux d'entre eux qui n'ont aucun diplôme, le changement a été plutôt favorable : la relation est fortement significative. Ceux qui sont devenus « cadres » sans diplôme sont sans doute sur-sélectionnés, ou sur-motivés. On peut aussi supposer que, dans la société française, un long parcours de mobilité sociale ascendante légitime la position obtenue mieux qu'un diplôme, mieux qu'un parcours moins long, et favorise le maintien en emploi. La situation des professions intermédiaires est très semblable à celle des CSPIS.

3. Pour séparer les employés qualifiés des non qualifiés nous avons suivi la pratique de Bisault, Destival et Goux (1994) qui sélectionnent les employés selon la profession à quatre chiffres de l'INSEE.

1. Changements 1994/1982 dans l'interaction PCS et diplôme face à l'emploi

	Aucun diplôme	CEP ou BEPC seul	CAP, BEP	BAC	Etudes supérieures
Cadres et prof. intel. sup.	+	NS	NS	—	—
Professions Interméd.	+	NS	(+)	NS	—
Employés qualifiés	—	+	+	(+)	(—)
Ouvriers qualifiés	—	—	NS	NS	+
O et E non qualifiés	—	—	NS	NS	+

Source : Enquêtes « Emploi », INSEE.

A l'autre bout de l'échelle sociale, chez les ouvriers, qualifiés ou non, et les employés non qualifiés, l'absence de diplôme aggrave l'effet du chômage. Par contre la possession d'un diplôme d'études supérieures augmente assez fortement les chances d'emploi. Le déclassement, loin d'être mal vu par les employeurs, serait une issue pour l'emploi des diplômés aux dépens des non-diplômés susceptibles d'occuper les mêmes emplois. Il ne s'agit pas seulement d'un déclassement de jeunes, temporaire et vite effacé par des promotions internes : ce résultat est significatif pour tous les âges et les deux sexes.

Les employés qualifiés, très touchés par le chômage depuis 1982, le sont d'autant plus qu'ils n'ont aucun diplôme ou paradoxalement qu'ils ont un diplôme supérieur. Seuls les possesseurs de diplômes intermédiaires s'en sortent un peu mieux que les autres.

En résumé, les transformations de l'emploi de 1982 à 1994 ont bouleversé certaines situations acquises en favorisant l'emploi des CSPIS non diplômés et en incitant les diplômés du supérieur à accepter des emplois non qualifiés. La règle : diplôme d'études supérieures / emploi / CSPIS a perdu de sa force.

4 – Diplôme et origine sociale. La mobilité sociale intergénérationnelle. L'impact de l'origine sociale sur les probabilités d'emploi et de chômage a-t-il été modifié par les bouleversements de l'emploi de 1982 à 1994 ? A diplôme égal, l'origine sociale détermine-t-elle, plus ou moins, la faculté de trouver un emploi ? Autrement dit, la mobilité sociale intergénérationnelle, ascendante ou descendante, affecte-t-elle la position sur le marché du travail ?

A partir du moment où les recrutements se fondent non plus seulement sur les compétences professionnelles mais aussi sur les qualifications sociales, on peut s'attendre à ce que l'impact de l'origine sociale devienne plus important : ces qualifications sociales ne sont-elles pas acquises en grande partie dans un milieu social plus ou moins favorisé ?

De 1982 à 1994 il n'y a pas eu de changements significatifs quant au rôle de l'origine sociale — mesurée par la catégorie socioprofessionnelle du père — et à diplôme égal, sur les chances d'avoir ou pas un emploi. Certes la catégorie sociale du père a une influence sur l'emploi puisque celle-ci est manifeste au moins sur le niveau de diplôme atteint. En 1994, les données montrent que les descendants salariés d'indépendants, à diplôme et âge égaux, sont plus souvent en emploi que les descendants de n'importe quelle autre catégorie professionnelle. Paradoxalement, les descendants de CSPIS ont les plus faibles probabilités d'emploi.

En ce qui concerne les descendants d'indépendants, ils sont eux-mêmes salariés puisque seule la population active salariée fait partie du champ de l'étude. On ne peut donc pas invoquer l'héritage de l'entreprise familiale pour expliquer ce phénomène. On pourrait trouver une explication plausible dans le rapport au travail des indépendants. Ce fort attachement au travail se transmettrait par apprentissage dans la famille aux descendants, qu'ils soient eux-mêmes indépendants ou salariés. Ce rapport au travail très positif les rendrait plus compétitifs sur le marché et plus mobilisés pour chercher un emploi.

Quant aux descendants de CSPIS, toujours à âge et diplôme égaux, ils sont peut-être moins pressés de trouver rapidement un emploi et peuvent préférer attendre une meilleure occasion. C'est aussi chez eux que l'on peut imaginer, plus qu'ailleurs, une recherche de modes de vie nouveaux qui passent moins par le travail et l'emploi.

Odile Benoît-Guilbot et Mireille Cléménçon

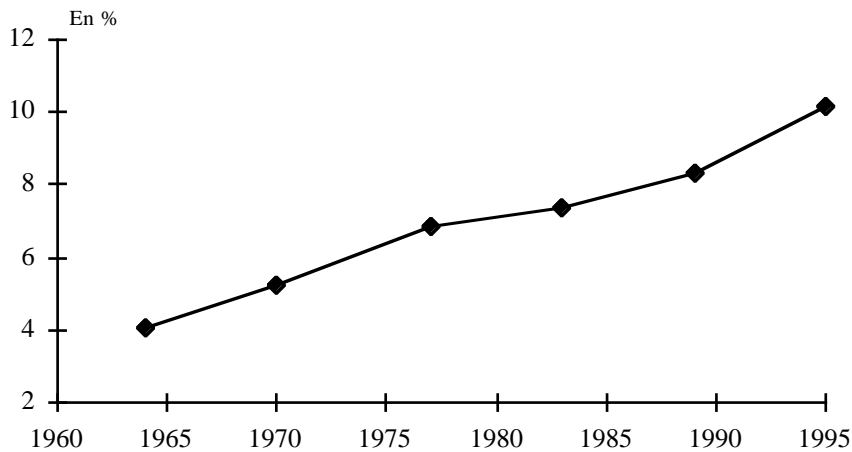
Cadres et générations

L'évolution de long terme de la population active peut donner le sentiment que la structure sociale se déforme lentement et progressivement selon des tendances séculaires d'une parfaite régularité, caractérisées par un mouvement univoque. C'est ainsi que de 1964 à 1995, la proportion de cadres ⁴ au sein de la population des 25 à 59 ans fut multipliée par 2,5. La

4. Dans ce travail, nous ne considérons que les cadres en emploi tels qu'ils sont définis par l'INSEE. L'intérêt de suivre cette catégorie vient de ce qu'elle est censée regrouper l'essentiel des catégories dirigeantes de la société — à l'exception des chefs d'entreprise de taille importante, peu repérables statistiquement —, qu'elle est bien identifiable, et qu'elle n'a guère connu de variation lors de la réfection du code des catégories socioprofessionnelles : le double codage du recensement de 1982 montre que le nouveau code des PCS sur-estime de 4 % la proportion des cadres par rapport à l'ancien code des CSP (Seys, 1984) ; nous avons rajouté en conséquence 4 % de cadres aux anciennes évaluations fournies par les FQP. Le suivi de la proportion de cadres permet ainsi de mesurer le degré d'ouverture des postes les plus élevés.

croissance est d'une grande progressivité et ne semble pas être remise en cause par la récession économique de 1993 : tous les dix ans, la proportion de cadres s'élève d'environ deux points, passant en trente ans de 4 à 10 % de la population. Cette évolution accrédite largement l'idée que les changements qui affectent la structure sociale sont irréversibles et sans à-coup. Ce n'est vrai, pourtant, qu'en toute première approximation, puisque le taux global de croissance des différentes catégories socio-professionnelles — à l'exception des cadres — a nettement varié depuis trente ans (Chauvel, 1996a), la croissance des professions intermédiaires marquant le pas dans les années quatre-vingt.

1. Proportion de cadres en emploi parmi les 25-59 ans sans distinction de sexe



Source : Enquêtes Formation-Qualification-Professionnelle (FQP) 1964, 1970 et 1977 ; Emploi 1983, 1989, 1995 — INSEE. Calculs OFCE.

En réalité, dès lors que l'on s'intéresse à l'âge des individus — ou encore à leur génération, au sens d'année de naissance que l'on appelle aussi cohorte —, la situation devient plus complexe et moins univoque : des singularités apparaissent, et derrière la progression linéaire presque parfaite de la population cadre, il apparaît à l'évidence que seules certaines générations connaissent une nette amélioration de leur sort au regard des précédentes, tandis que d'autres stagnent en comparaison de leurs aînés.

La population des cadres s'est profondément rajeunie en un premier temps, de 1964 à 1977, puis a nettement vieilli depuis. Si l'on considère la proportion d'une classe d'âge parvenant à la position de cadre en 1964, 1977 et 1995, les changements n'apparaissent pas comme vécus d'une façon identique et selon une même intensité par toutes les classes d'âge.

2. Proportion de cadres par classe d'âge



Note : en 1964, la plupart des classes d'âges contiennent 4 à 5 % de cadres. En 1977, on constate une très forte élévation de la proportion de cadres chez les jeunes ; en 1995, un glissement a lieu vers les 50 ans.

Source : Enquêtes Formation-Qualification-Professionnelle (FQP) 1964 et 1977 ; Emploi 1995 — INSEE. Calculs OFCE.

Nous pouvons constater, certes, que d'une courbe à l'autre, la proportion de cadres a crû au sein de chaque classe d'âge prise une à une. Pour autant, l'intensité de cette croissance selon l'âge varie considérablement d'une période à l'autre... En effet, de 1964 à 1977, la proportion de cadres au sein de la classe d'âge des 35 ans passe de 4 à 10 %, mais stagne de 1977 à 1995. La population des 35 ans enregistre donc une multiplication pas deux de leurs chances d'accès à la catégorie des cadres de 1964 à 1977, ce qui n'est pas rien. De 1964 à 1977, la proportion de cadres à 45 ans passe de 5 à 5,5 %, ce qui représente une quasi-stagnation au regard de la population des 35 ans de la même période. De 1977 à 1995, pour les 45 ans, la proportion passe de 5,5 à 12 %, et c'est là encore un doublement des chances d'accès à la population des cadres.

Est-ce simplement une reconfiguration selon l'âge de la catégorie des cadres ? En effet, nous pourrions imaginer que ce mouvement de rajeunissement, suivi d'un vieillissement, de la population des cadres pourrait provenir d'un changement dans la valorisation sociale des différentes classes d'âge : les jeunes étant préférés — ou plus prisés par leurs employeurs — aux âgés dans les années soixante et soixante-dix, et les âgés aux jeunes ensuite. Cette hypothèse pourtant ne tient pas. Le profil de la proportion de cadres par classe d'âge correspond essentiellement à une modification générationnelle de la structure sociale : le pic situé autour de 30 ans en 1977 correspond aux cohortes nées aux environs de 1945, et celui de 1995, autour de 50 ans, à celles nées au milieu des années

quarante. En fait, cette génération née à la fin de la Deuxième guerre mondiale a bénéficié d'opportunités d'accès à la catégorie des cadres deux fois plus importantes que les cohortes qui précédaient. Des deux hypothèses possibles, celles de la flexibilité totale, qui supposerait que la structure sociale par cohorte de naissance peut se modifier du tout au tout au cours du temps, et celle de la rigidité absolue, qui suppose quant à elle qu'une fois recruté, un cadre est inamovible, la seconde semble la plus réaliste : les forts recrutements de jeunes cadres des années soixante-dix, qui ont bénéficié à la génération née autour de 1945, sont suivis vingt ans plus tard d'une forte proportion de cadres de près de 50 ans de 1995. L'évolution du profil de la population des cadres correspond en effet pour l'essentiel à ce que l'on pourrait appeler une transition générationnelle de la structure sociale, à savoir le fait que des cohortes nées avant la Deuxième guerre mondiale, comptant peu de cadres, sont progressivement remplacées par des générations nées après 1945 qui sont caractérisées par la présence de nombreux cadres en leur sein. En effet, de 1964 à 1995, chaque année une classe d'âge née avant guerre, pour qui la proportion de cadres est deux fois moindre, part à la retraite, et chaque année, une classe d'âge de jeunes, nés après guerre, où la proportion de cadres est double, à terme, c'est-à-dire pour un même âge donné, la remplace dans la population active.

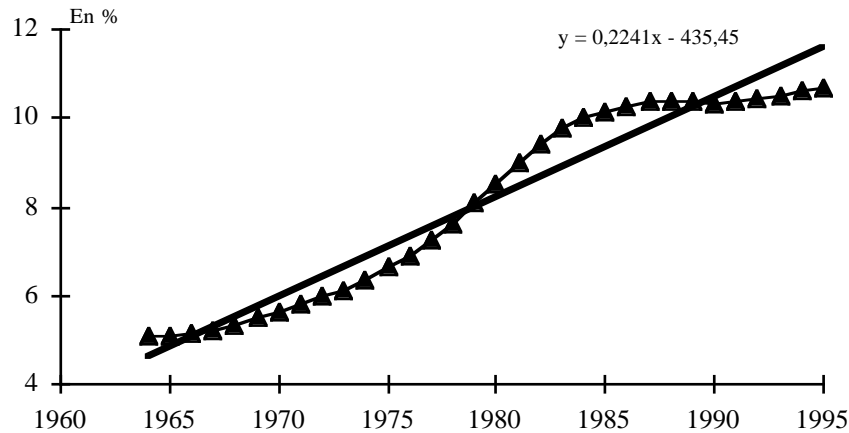
Pour prendre la mesure de cette transition générationnelle, il faut recréer, à partir des données disponibles, la série annuelle complète de la proportion de cadres par classe d'âge et par cohorte⁵. Il est alors possible de mesurer, selon l'année de naissance, la proportion de cadres aux différents âges, au long de la carrière.

Suivons par exemple de 1965 à 1995 les 40 ans, âge qui nous permet de comparer à un même moment dans la carrière le destin de cohortes fort différentes — les enfants de l'avant- et de l'après-Deuxième guerre mondiale. La cohorte née en 1925 comptait à l'âge de 40 ans 5 % de cadres, celle de 1940, 8 % ; celle de 1945, comme toutes celles qui lui succèdent depuis, 10,5 %.

La tendance linéaire corrobore ce que nous avons vu antérieurement : chaque décennie qui passe apporte une élévation de l'ordre de 2 % de la proportion de cadres. Pour autant, autour de cette tendance, des variations importantes apparaissent : de la cohorte 1924 à celle de 1934, la croissance est de l'ordre de 1,2 %, donc inférieure à la tendance linéaire ; de 1935 à 1945, elle est de 3,8 %, ce qui est considérable ; de la cohorte de 1945 à celle de 1955, la croissance de la proportion est quasi nulle (0,5 %).

5. Nous avons mobilisé ainsi les Enquête Formation Qualification Professionnelle 1964, 1970, 1977 (FQP-INSEE) et Enquêtes Emploi (INSEE) 1983, 1989 et 1995 ; je remercie vivement Irène Fournier (LASMAS-IDL/CNRS) pour la fourniture de ces données. L'obtention des courbes annuelles se fait par l'interpolation des 6 enquêtes de façon à recréer le glissement progressif des cohortes et des âges.

3. Proportion de cadres à l'âge de 40 ans dans la classe d'âge



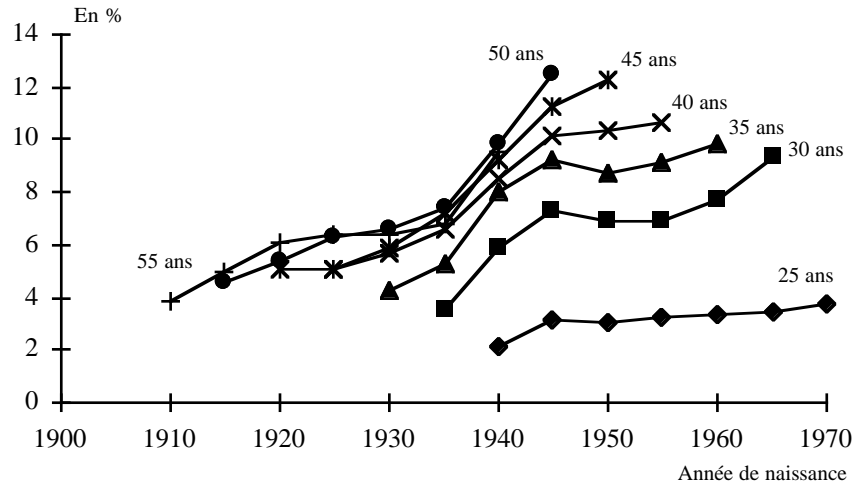
Source : Interpolations de FQP 1964 à 1977 et Emploi 1983 à 1995 - INSEE. Calculs OFCE.

Ce constat est bien l'indice qu'en grande partie, le changement de la structure sociale est porté par le remplacement générationnel : les cohortes nées avant 1940, comptant peu de cadres, sont remplacées par d'autres cohortes, nées après 1940, où la proportion de cadres est double, mais cette élévation de la proportion de cadres d'une cohorte à l'autre ne se prolonge pas au-delà de la cohorte 1950. L'élévation de la proportion globale de cadres dans la société française pourrait donc n'être que la conséquence d'une transition générationnelle, dont les effets seraient destinés à disparaître au cours de la prochaine décennie, lorsque la cohorte 1945 partira à la retraite.

Si nous examinons maintenant la proportion de cadres à tous âges, force est de constater que cette interprétation est largement confortée. De façon flagrante, le destin des cohortes varie de manière irrégulière et non linéaire. Certes, d'une façon générale et en moyenne sur le long terme, la proportion de cadres pour un âge donné augmente d'une cohorte aux suivantes. Pour autant, l'essentiel de la croissance de la proportion des cadres est très localisée : de la cohorte 1935 à celle de 1945 une transition brutale apparaît. Au contraire, à partir de la cohorte 1945 — tout comme pour celles d'avant 1935 —, la croissance de la proportion de cadres au même âge est excessivement faible. Elle n'a connu une reprise véritable que pour la cohorte née en 1965 — puisqu'elle n'a que trente ans en 1995, dernière source des données, nous ne pouvons savoir si ce changement sera durable ou non ⁶.

6. Au reste, cette amélioration est limitée à une partie seulement de la population : celle qui a les moyens d'accéder à la population des cadres ; il ne faut pas oublier que la proportion de victimes du chômage, qui frappe surtout les catégories sociales les plus modestes, dans la classe d'âge des trente ans passe de 5 % à 12 %, en raison de la pénétration vers des âges de plus en plus élevés d'un fort taux de chômage (Chauvel, 1996b). Il en découle une image double : une amélioration pour le haut de la structure sociale et une intensification des difficultés économiques en bas.

4. Proportion d'une cohorte parvenant à la position de cadre à différents âges



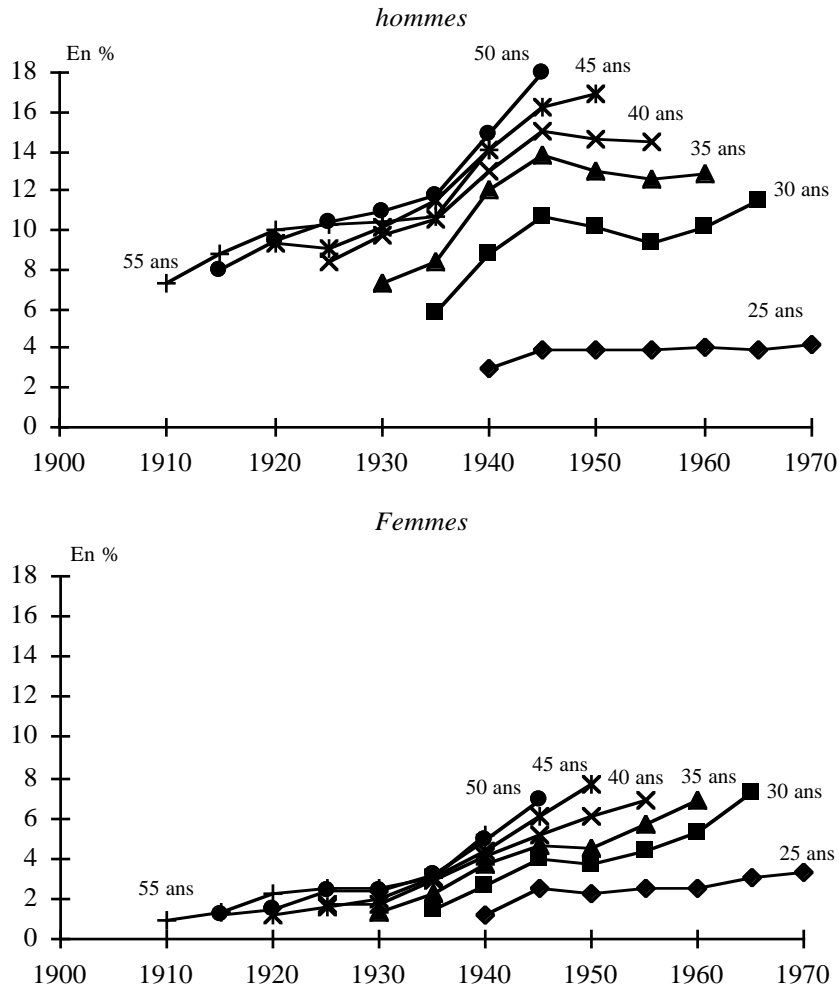
Note : Ce graphique permet de représenter en simultané deux effets : d'une part, l'effet de carrière, qui met en évidence le fait que d'une façon générale la proportion de cadres s'accroît avec l'âge (par exemple, la cohorte née en 1945 comporte 3 % de cadres à 25 ans, 7 % à 30 ans, 9 à 35 ans, et 1 % en plus tous les cinq ans d'âge) ; d'autre part, l'effet de cohorte qui implique qu'au même âge, les cohortes plus récentes comportent en général plus de cadres : à 35 ans (courbe avec triangles), 4 % des individus nés en 1930 étaient cadres, contre 9 % de ceux nés en 1945 et 10 % pour ceux nés en 1960.

Source : Interpolations de FQP 1964 à 1977 et Emploi 1983 à 1995 - INSEE. Calculs OFCE.

Génération féminines et masculines

Evidemment, pour comprendre ce changement de proportions de cadres dans une cohorte, nous ne pouvons ignorer la différence de destin des générations féminines et masculines, puisque les chances de devenir cadre dépendent du sexe des individus : en 1964, la proportion de cadres chez les hommes de 25 à 59 ans était de 6 %, contre 1 % chez les femmes ; en 1995, les proportions sont respectivement de 12 % et de 6 %... Selon que l'on est optimiste ou non, l'interprétation diverge : les uns verront une multiplication par deux chez les hommes et par six chez les femmes, mais force est de constater que l'écart des pourcentages est passé de 5 à 6 points et que donc la parité est encore loin de nous. En effet, au rythme actuel de l'élévation de la proportion relative de cadres à trente-cinq ans chez les femmes et chez les hommes, il conviendrait d'attendre un demi-siècle pour que cette parité soit atteinte chez les plus jeunes, et donc près d'un siècle pour que cette possible parité concerne la totalité de la population.

5. Proportion d'une cohorte féminine et masculine parvenant à la position de cadre à différents âges



Note : Voir graphique précédent.

Source : Interpolations de FQP 1964 à 1977 et Emploi 1983 à 1995 - INSEE. Calculs OFCE.

Cette croissance de la proportion des femmes cadres est liée étroitement, elle aussi, au remplacement des cohortes : à peu près insignifiante pour les cohortes féminines nées avant la Deuxième guerre mondiale, la proportion de femmes cadres ne s'élève que pour les générations nées à partir de 1940. De ce point de vue, on peut noter un progrès. Inversement, l'écart brut des proportions d'hommes et de femmes cadres — mesuré par la différence des proportions — n'est nulle part aussi important qu'autour des cohortes nées en 1945 : la transition masculine est bien plus rapide, et les hommes distancient nettement les femmes. En effet, ce n'est que pour

les générations féminines nées après 1950 que l'on mesure plus de progrès chez les femmes que chez les hommes qui connaissent quant à eux une plus nette stagnation de la proportion de cadres. De ce fait, les premières cohortes du baby-boom, nées avant 1950, n'ont pas signifié pour les femmes une amélioration de leur condition relative : les opportunités qui se sont ouvertes alors ont surtout bénéficié aux hommes. Ce n'est qu'en suite, dans les générations qui sont entrées dans l'emploi après 1975, que l'évolution est plus sensible.

L'interprétation des faits

Résumons les faits : les opportunités qui s'ouvrent aux différentes générations sont nettement contrastées. Les cohortes nées avant 1935 et celles nées de 1950 à 1960 ont connu une assez grande stagnation de la proportion de cadres pour un âge donné. En revanche, pour les cohortes nées de 1935 à 1945, et tout particulièrement pour les hommes, la proportion de cadres s'est rapidement élevée d'année en année.

La difficulté d'interprétation provient moins des cohortes 1935-1950, marquées par une importante amélioration, ou de celles de 1950-1960 dont la situation peut s'expliquer par le ralentissement de la croissance à partir de 1975 : lorsqu'ils se sont présentés sur le marché de l'emploi, les besoins de recrutements étaient moindres, et de nombreux postes étaient déjà pourvus par leurs aînés immédiats. La surprise est plutôt celle des cohortes nées de 1925 à 1935, pour lesquelles la croissance des cadres était particulièrement faible au regard de la tendance séculaire, alors même que l'essentiel de leur carrière s'est déroulé dans une période de croissance des plus vigoureuses. Ont-ils été bloqués dans leur carrière dans les années soixante (ils avaient trente ans) par leurs aînés plus âgés de dix ans, et dans les années soixante-dix (ils avaient quarante ans) par leur cadets ? Il est impossible, sauf à exhumer des enquêtes plus anciennes, d'aller plus loin.

Il reste que l'événement essentiel est cette transition vécue par la cohorte des années quarante, phénomène qui montre combien, à peu d'années d'intervalle, le destin social d'individus peut différer largement, puisqu'à l'évidence, il se joue autour de l'âge de trente ans, au delà duquel les positions relatives se figent ; les recrutements d'aujourd'hui, en l'état actuel du fonctionnement de la société, font donc la structure sociale de demain.

Les conséquences de la transition

Il s'agit de comprendre certaines implications de cette transition :

- Cette transition pourrait fournir une explication à de nombreux changements comportementaux générationnels récemment mis en lumière, tout particulièrement la dépression du salaire (Baudelot, Gollac, 1997) et du

revenu des générations de la seconde moitié du baby boom (Legris et Lollivier, 1996 ; Chambaz, Maurin et Hourriez, 1996 ; INSEE, 1996), comme les variations du niveau de consommation par âge dont l'INSEE produira prochainement les résultats avec l'enquête « Budgets des ménages 1994 » ; des phénomènes plus subjectifs, liés aux valeurs et aux comportements politiques, où les générations nées au milieu du siècle s'illustrent par un fort changement au regard des précédentes (Percheron et Chiche, 1991 ; Galland, 1994 ; Lambert, 1995 ; Drouin, 1995) pourraient dépendre en partie de cette grande transition, ce qui nécessiterait une recherche systématique.

- Pour ce qui est du destin personnel des membres des cohortes, la croissance pour les générations nées dans les années quarante et la stagnation pour celles nées dans les années cinquante et soixante impliquent une grande différence de logique de carrière et de vécu selon les générations. Celles nées autour de 1945 sont précédées d'aînées venues au monde dix ans plus tôt comportant deux fois moins de cadres. Leur poste correspondait donc en majeure partie en des emplois nouveaux de cadre, dans une logique d'expansion et de croissance, avec un poids hiérarchique allégé d'autant. Les suivantes, nées par exemple en 1955, suivent en revanche des cohortes de cadres aussi nombreuses qu'en leur propre sein et sont plus souvent confrontées à une logique de remplacement de postes laissés par des aînés, dans un contexte de poids hiérarchique nécessairement plus lourd, résultant du doublement de la proportion de cadres parmi les aînés de plus de dix ans.

- En termes de mobilité sociale globale (la proportion d'individus situés à un poste plus élevé que leur père au même âge), un autre changement est à attendre : la génération 1945 a vu une multiplication considérable de la proportion de cadres au même âge ; si on fait l'hypothèse d'un écart d'environ trente ans entre les pères et les fils, les cadres nés en 1945 proviennent nécessairement pour moitié d'autres catégories sociales ; pour beaucoup, c'est l'ascension sociale et pour la catégorie sociale en elle-même, c'est une ouverture considérable à des individus provenant d'autres strates sociales. Mais que va-t-il advenir de leurs enfants, nés autour de 1975 ? Sauf nouvelle transition, l'ascension sociale au regard de leur père sera nettement plus difficile.

- Pour ce qui est de l'évolution de la structure sociale, la transition que nous constatons — de l'ordre de 2 % de cadres supplémentaires tous les dix ans — provient pour l'essentiel d'un remplacement de cohortes. Lorsqu'en 2005 la cohorte 1945 partira à la retraite, le moteur de cette évolution pourrait bien s'essouffler, sauf, bien sûr, si les entreprises adoptent une politique de promotions professionnelles plus intenses ou si apparaît une nouvelle transition générationnelle.

- Pour ce qui concerne l'équilibre des retraites, l'enjeu est important lui aussi : dans les dix ans qui viennent, vont sortir de la population active les premières générations nombreuses du baby-boom. Le fait est connu des démographes. Mais ces générations ne se contentent pas d'être numériquement importantes, elles sont aussi socialement plus favorisées que les retraités d'aujourd'hui, puisqu'elles comporteront une proportion double

d'anciens cadres, ayant été cadres toute leur vie. Leurs droits de retraite ne seront que plus lourds. Sur quelle configuration débouchera la négociation intergénérationnelle qui ne manquera pas de s'intensifier, avec de nouvelles générations dont la position sociale au regard des pères n'aura que fort peu progressé ?

Cette transition ouvre donc un grand nombre de pistes de recherches. Elle souligne aussi à quel point les changements sociaux sont profondément inscrits dans l'histoire contemporaine. Elle met en évidence le fait que ces changements peuvent très bien n'affecter qu'une partie des cohortes en présence dans la société. Elle invite aussi à considérer de nouveau cette sentence de John Neville Keynes (1890, p. 141) : « On doit relever que l'objet fondamental de la sociologie, telle qu'on la conçoit le plus généralement, est de formuler les lois suivant lesquelles un état social produit celui qui lui succède. » Si le changement de la structure sociale par transitions de cohorte est bien à l'œuvre, entre la reprise de la croissance des cadres que l'on constate au sein de la cohorte 1965 et l'intensification du chômage des fractions populaires et de la pauvreté que l'on constate pour les nouvelles cohortes, l'avenir n'est pas celui de l'égalisation des conditions.

Louis Chauvel

Familles monoparentales, familles recomposées et réseau familial

L'augmentation du nombre des divorces et des séparations de couples non mariés, ainsi que le raccourcissement de la période de vie commune entraînent des conséquences pour les enfants. En 1964 on comptait un divorce pour sept mariages, en 1994 le nombre des mariages a baissé, celui des divorces augmenté et le rapport est proche d'un divorce pour deux mariages. Au recensement de 1990 on comptait 660 000 familles recomposées, soit 20 % de plus qu'en 1980 et nous n'avons pas de chiffre plus récent. Or, si les études américaines sur ce sujet sont nombreuses et anciennes, elles sont cruellement rares en France. En effet, généralement ce problème est traité sous l'angle des rapports conjugaux avant et après le divorce. Or la manière dont est vécue la crise et la solution qui lui est donnée dépendent des politiques sociales, des institutions et des règles juridiques, mais surtout des réseaux de parenté, de voisinage et d'amitié qui apportent des soutiens variés, affectifs, matériels et financiers, et qui aident à « inventer » une solution de vie. Il faut suivre l'histoire de chaque

famille pour comprendre les itinéraires les plus fréquents. Un livre récent de Claude Martin (1997) apporte un état des travaux et les résultats d'une enquête très originale, répétée sur un même échantillon.

Les foyers monoparentaux ne sont plus le résultat du décès d'un parent, mais la décision du couple de divorcer et de se séparer, ou la volonté de la mère de rester célibataire. Sur dix foyers avec enfants, un était monoparental en 1968 soit 9,3 % des foyers ; ce pourcentage s'est élevé à 13,2 en 1990. Cette même année, dans l'ensemble des familles monoparentales, près des deux tiers sont le résultat d'une désunion (58 %), près d'un quart sont des mères célibataires (23 %) et les veufs et veuves sont seulement 19 %, alors qu'ils représentaient la moitié en 1968. Les mères seules ont plus souvent un emploi que les mères en couple : 86,1 % contre 72,7 % en 1994. Ce taux a même augmenté puisqu'il était en 1990 respectivement de 84,3 % contre 68,1 % ; plus souvent inscrites sur le marché du travail, leur taux de chômage passe de 12,4 % en 1984 à 17,4 % en 1992. Lorsque la mère est inactive, 53 % des familles monoparentales ont un revenu inférieur à 50 % du revenu médian national en 1990 (56 % en 1984). Le pourcentage des familles monoparentales très pauvres (moins de 60 % du revenu médian) a augmenté de 65 à 73 % ces mêmes années.

Curieusement, il y a peu de différence dans le mode de garde des jeunes enfants entre les couples et les familles monoparentales ; la famille remplace moins souvent la mère célibataire qui confie plus souvent son enfant à la crèche et à l'école.

2. Répartition des enfants de moins de trois ans révolus, de mère active occupée selon leur mode de garde en 1990

En %

Enfants	Mères sans conjoint	Mères en couple
Scolarisés	12,5	9,2
Gardés à domicile	28,4	32,5
par la mère	11	19,4
la famille	1,4	9,2
autre	4	4
Gardés hors du domicile	59	58,3
crèche	18,1	11,4
nourrice	22,7	25,1
famille	11,7	14,2
autre	6,5	7,5
Ensemble	100	100

Source : INSEE, Enquête familles

Les études américaines ont montré que les effets du divorce sont aussi liés aux conditions d'existence, économiques et sociales, des foyers où vivent les enfants, et que ces conditions varient fortement en fonction de la position dans la hiérarchie sociale. Les études les plus approfondies insistent sur l'importance du réseau de relations familiales et sociales dans lequel s'inscrit la famille.

En France les rares études disponibles ont montré l'influence décisive du milieu social, du niveau d'instruction et de l'âge auquel intervient la désunion. Ces variables jouent fortement sur la remise en couple du parent gardien (neuf fois sur dix la mère), donc sur le passage des enfants d'une famille monoparentale à une famille recomposée : en 1985, 45% des enfants dont la mère a moins de trente ans ont un beau-père dans les cinq ans qui suivent la désunion, contre 31 % pour les mères plus âgées (Villeneuve-Gokalp, 1993).

Sur ces points, C. Martin a mené deux enquêtes sur une cohorte de parents-gardiens, séparés et divorcés, allocataires de la Caisse d'allocations familiales du Calvados et de milieux sociaux plutôt modestes (revenus et niveau d'instruction faibles), sans exclure des représentants de milieux plus aisés. A chaque enquête, on demandait de reconstituer son histoire familiale depuis sa première union jusqu'à 1987, et à nouveau trois ans plus tard en 1990. Un accent particulier a été mis sur les parents non gardiens. Cette focalisation permet de mieux mettre en relief la diversité des situations : avec des moyens analogues, les stratégies sont extraordinairement variées.

L'importance du réseau familial est remarquable : 96,5 % des grands-parents du côté du parent gardien voient fréquemment leurs petits-enfants, quel que soit l'âge des uns et des autres. Cependant seulement 15 % des parents gardiens recevaient une aide financière de leurs parents. 65 % des parents gardiens n'ont pas de nouveau partenaire, et parmi les 35 % qui entretiennent une nouvelle relation conjugale, seule une minorité (9 % de l'échantillon total) cohabite avec le nouveau partenaire ; autrement dit, 91 % de familles monoparentales et seulement 9 % de familles recomposées. Sur ces 9 %, les trois-quarts des nouveaux partenaires n'ont pas d'enfant à charge, un nouveau ménage sur cinq a un enfant commun. Ces chiffres montrent que si les familles recomposées posent un problème très nouveau dans notre société, elles demeurent pour l'instant un phénomène relativement marginal.

Si elle le souhaite, la mère gardienne a visiblement beaucoup de mal à retrouver un partenaire, et beaucoup ne le souhaitent pas : ayant conquis leur indépendance, elles en voient les avantages et y tiennent, elles le disent dans les entretiens, et ces dires sont confirmés par le fait que la majorité ne cohabitent pas avec leur nouveau partenaire, qui le plus souvent est jeune, diplômé et actif.

Sur la variété des 194 formes de réseaux de parenté possibles qui se réalisent le plus fréquemment, les situations extrêmes sont les suivantes :

— dans la moitié des cas, le parent gardien vit seul avec ses enfants, il a des rapports étroits avec ses proches parents et entretient des relations suivies avec le réseau parental des enfants ;

— dans 20 % des cas, la situation est la même, sauf que le parent gardien entretient une relation conjugale sans cohabiter avec son nouveau partenaire ;

— un nouveau couple cohabite et entretient des relations avec trois réseaux parentaux : celui du parent gardien, celui de l'ancien conjoint et celui du nouveau conjoint (surtout s'il a un enfant) ;

— le parent gardien, complètement isolé, n'entretient aucun rapport ni avec son réseau ni avec celui de son ex-conjoint.

L'âge est un facteur décisif de la recomposition : les jeunes se remettent en ménage, 45 % des parents gardiens de moins de 30 ans, 5 % après 45 ans. Curieusement la conjugalité non cohabitante ne varie pas avec l'âge.

La durée de vie conjugale est un second facteur : moins elle a été longue, plus on se remet en ménage. Le niveau d'instruction joue fortement : plus on est diplômé, plus on a de chances d'établir une nouvelle relation conjugale — 63 % des parents de niveau élevé n'ont pas de nouveau partenaire contre 78 % de niveau bas. De même la non-cohabitation augmente avec le niveau de diplôme. Enfin les « bons rapports » avec l'ancien conjoint facilitent de nouveaux liens.

D'après les enquêtes épidémiologiques, la situation de mère monoparentale est très anxiogène. Ces sources indiquent que les mères en situation monoparentale connaissent plus de troubles psychologiques (anxiété, dépression) et recourent plus souvent à des services de soins. Trois explications s'affrontent : les problèmes de personnalité sont antérieurs à la désunion (et en sont peut-être la cause) ; la femme dispose de moins de « ressources personnelles » pour affronter la situation nouvelle, elle est plus vulnérable au stress ; les échecs rencontrés dans la situation nouvelle ont aggravé ces deux « propensions ».

Si le réseau parental est le principal soutien, les comparaisons internationales montrent l'importance de l'aide institutionnelle : les Suédoises bénéficient d'aides plus efficaces que les Américaines. Enfin la stigmatisation de la « femme divorcée » ou de la « mère célibataire » varie d'un pays à l'autre, d'un milieu social à l'autre et s'affaiblit à mesure que ces situations se banalisent.

Dans les milieux modestes, la sociabilité est principalement centrée sur le réseau familial, tandis que dans les milieux élevés, les réseaux sont plus ouverts sur les amis et les collègues. 60 % des parents gardiens qui ont encore leurs grands-parents vivants, rencontrent ceux-ci au moins deux

fois par mois. Ce pourcentage baisse avec le niveau de diplôme : 40 % de ceux qui ont un CEP-CAP, 23 % un BEPC ou BEP, 14 % le baccalauréat ou plus. De même les frères et sœurs : les rencontres quotidiennes passent de 15 % pour les non-diplômés à 2 % pour ceux qui ont le baccalauréat ou plus. Les parents isolés issus de milieux modestes souffrent des liens forts avec leur parenté qui s'imposent et risquent de devenir étouffants, tandis que ceux issus de milieux plus aisés bénéficient de la force de liens faibles avec leur parenté. Ils ont appris à gérer les rapports avec autrui tout en conservant leur indépendance. Ce qui explique deux paradoxes : les femmes les mieux aidées sont les plus insatisfaites de cette aide dont elles sont les plus dépendantes, en outre les femmes qui auraient le plus besoin d'aide sont les moins aidées parce qu'elles se défendent contre des liens forts et contraignants, « on aide d'autant plus facilement ceux qui en ont le moins besoin » (Martin, p. 161).

3. Nombre d'amis proches en fonction du niveau d'étude du parent gardien

En %

Nombre d'amis proches	aucun	un seul	2 à 5	5 à 10	10 à 15	15 et +
Sans diplôme n = 49	48,9	16,3	18,3	8	6	2
CEP/CAP n = 16	17,6	11,7	46,3	13,9	10,3	—
BEPC/BEP n = 72	19,4	12,5	40,2	19,4	6,9	1,4
Bac et + n = 65	9,2	7,7	41,5	21,5	12,3	7,7

Source : Martin, 1997.

La dimension du réseau amical varie en fonction de la situation conjugale du parent gardien : les couples sans domicile commun disposent des réseaux les plus étendus, tandis qu'ils tiennent leur famille à distance.

L'aide du parent non gardien se manifeste par le droit de visite et de vacances et par la pension alimentaire : comme on pouvait s'y attendre, la pension alimentaire est versée plus fréquemment dans les catégories sociales supérieures.

Moins du tiers des parents non gardiens exercent leur droit de visite. Dans l'année qui suit la désunion, seulement un sur deux l'exerce, ensuite pendant cinq ans une routine s'établit puis les visites s'espacent à nouveau au moins de 50 %. Plus de la moitié des enfants perdent tout contact avec le parent non gardien.

4. Pourcentage de pensions alimentaires perçues et montant moyen par mois et par enfant selon la CSP du parent gardien

CSP	% de pensions alimentaires perçues	montant mensuel moyen par enfant (francs)
Cadres et prof. intellect. sup.	73	1263
Employés	67	890
Professions intermédiaires	62	1000
Inactifs	45	900
Ouvriers	37	740
Artisans et commerçants	22	1030

Source : Martin, 1997.

En face de cette diversité de situations, on est amené à se demander comment chaque couple désuni, chaque parent gardien ou non gardien crée sa norme de comportement devant une situation neuve pour eux et le plus souvent sans modèle à imiter, puisque leurs propres parents étaient rarement séparés. C. Martin pose des questions fondamentales : « comment ces familles agencent-elles leurs rapports ? Comment fondent-elles la légitimité de leur décision ? Comment s'élabore la norme ? » (p. 216). Questions qui portent toutes sur la vie sociale de nos sociétés où les institutions, les modèles et les normes ne sont plus aussi contraignants que par le passé. Quelques réponses apportées sur ce cas exemplaire devraient être mises à l'épreuve dans d'autres domaines. Par exemple : « Les milieux les plus défavorisés manifestent le plus nettement le besoin d'une régulation externe, en utilisant les dispositifs juridiques disponibles et en formalisant leurs rapports à l'aide des institutions existantes » (p. 218-219). Cette opposition se révèle notamment dans le rôle du beau-parent cohabitant. Le beau-père de milieu modeste cherche à réendosser complètement le rôle du père qu'il a le sentiment de remplacer, tandis que dans les milieux privilégiés ce comportement s'invente par une négociation progressive entre les différents rôles du champ de la famille recomposée : mère, enfants (fille ou garçon), beau-père ; en tenant compte des réseaux parentaux et amicaux qui forment approbation ou désapprobation.

Le système est plus ou moins complexe en fonction de la présence d'enfants du beau-père et de la naissance d'un enfant du nouveau couple. « Lorsque l'un ou les deux ex-conjoints se remettent en couple avec un nouveau partenaire qui a eu lui aussi des enfants d'une précédente union, et/ou ont ensemble de nouveaux enfants, la confrontation épisodique mais régulière (droit de visite) des enfants de différents lits participe parfois à créer des liens étroits. Une dynamique s'instaure, qui tend alors à « désenclaver » les familles et à favoriser une structuration de l'espace familial en réseau ; les enfants demandant à leurs parents de « migrer » ponctuelle-

ment d'un foyer à l'autre avec leur demi-frère/demi-sœur ou beau-frère/belle-sœur.

Concrètement, il peut s'agir d'un enfant qui demande à sa mère gardienne si son demi-frère (nouvel enfant de son père non-gardien) peut venir pour un week-end ou pour un anniversaire, ou bien encore d'un enfant qui souhaite aller chez son parent gardien avec le nouvel enfant de sa mère. Parfois, la demande concerne aussi les enfants de la nouvelle conjointe du père non-gardien en plus du nouvel enfant qu'ils ont eu ensemble. Bref il semble qu'on aurait grand tort de négliger ce que peuvent jouer et promouvoir les enfants dans ces nouvelles constellations familiales » (p. 260).

Ainsi s'élabore dans les familles une variété institutionnelle de situations. La leçon de cette étude, c'est que les femmes seules et/ou mères de famille, encore en minorité aujourd'hui, pourraient devenir un problème social important de notre société. C'est déjà le cas aux Etats-Unis et leur nombre va croître en France. Les services sociaux devront se mobiliser pour leur venir en aide de toutes les façons.

Henri Mendras

L'homogénéisation des loisirs et des pratiques culturelles des hommes et des femmes

Si les travaux abondent sur la situation professionnelle des femmes, sur la façon dont elles gèrent leur travail et leur vie de famille, sur le partage des tâches domestiques entre hommes et femmes, ou encore sur l'évolution des modèles matrimoniaux, ils sont plus rares sur leurs loisirs et leurs pratiques culturelles comparés à ceux et celles des hommes. Or c'est aussi l'un des secteurs de la vie sociale où les transformations des identités sexuelles sont les plus importantes et où les limites symboliques de ces transformations sont en même temps les plus signifiantes. Derrière ces pratiques, nous interrogerons donc les stéréotypes ou modèles de rôles Féminin et Masculin. Quant aux données, c'est à l'aide des enquêtes sur les

loisirs et les pratiques culturelles des Français ⁷, puis de celles sur les activités sportives et sur les jeunes, que nous nous demanderons ici s'il est possible de tirer quelques enseignements généraux tant du point de vue de la comparaison entre hommes et femmes, que de celui de la culture elle-même. Par contre, nous ne nous intéresserons pas directement aux clivages sociaux des loisirs et de la culture, sauf de façon ponctuelle pour comparer leur force de différenciation par rapport à l'opposition entre les deux sexes.

Les grandes tendances (1967-1994)

L'évolution des pratiques culturelles des femmes et des hommes entre la fin des années soixante et la fin des années quatre-vingt (tableau 5), ainsi que la comparaison en 1994 par d'autres modes de calculs (tableau 6) met en évidence un triple phénomène :

1 — L'homogénéisation de la plupart des pratiques de loisirs

Aujourd'hui, femmes et hommes regardent autant la télévision (82 % la regardent tous les jours ou presque), écoutent pratiquement autant la radio (les trois quarts environ) et vont au cinéma dans des proportions similaires (les femmes ayant même dépassé les hommes). Les pratiques audiovisuelles sont donc celles qui sont les plus sexuellement indifférenciées. Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, une différence subsistait encore dans la lecture de la presse, les hommes se tournant davantage vers les journaux quotidiens tandis que les femmes préféraient les magazines. Toutefois, ce clivage traditionnel, qui recoupait l'opposition entre culture extérieure ou publique (le quotidien d'information générale) et culture intérieure ou privée (le magazine d'information plus pratique), tendait à s'estomper. La lecture des quotidiens régressait en effet chez les deux sexes au profit d'un plus grand attrait pour les magazines (au sein desquels on retrouve une forte sexuation). Depuis la fin des années quatre-vingt, la tendance s'est poursuivie. L'enquête de 1994 montre en effet que, sans parler des magazines, les femmes lisent désormais la presse générale autant que les hommes, l'égalité parfaite pour la presse régionale n'étant pas encore tout à fait acquise pour la presse nationale.

Par ailleurs, chose plus inattendue, les pratiques également privées (s'effectuant au domicile) du jardinage, des jeux de cartes et de la musique sont de plus en plus indifférenciées.

7. En réalité, à la différence des enquêtes « Loisirs » de l'INSEE, les documents publiés à partir des enquêtes « Pratiques culturelles des Français » conçues par le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture, ne permettent pas d'analyser dans le détail les différences entre les hommes et les femmes. Cette problématique n'est du reste pas non plus présente dans les travaux issus de ces enquêtes (Donnat, 1994). Plus généralement encore, le fait que, y compris dans les enquêtes de l'INSEE, les questionnaires demandent aux femmes d'indiquer leur âge, leur niveau de diplôme et leur métier mais jamais le nombre de leurs enfants, est un bon indice du fait que toutes ces enquêtes sont conçues implicitement (inconsciemment ?) sur le seul modèle des conditions de vie des hommes.

5. Les pratiques culturelles des femmes et des hommes de 1967 à 1987

En %

Champ : Ensemble des individus âgés de 14 ans et plus.
Source : Les pratiques de loisir vingt ans après (1967-1987), INSEE Résultats, 1989, n°3.

6. Les pratiques culturelles des femmes et des hommes en 1994

% de personnes qui ont au cours des 12 derniers mois	hommes	hommes
Regardé la télévision	81	82
Lu un quotidien régional	28	28
Lu une revue ou un magazine	48	51
Lu au moins un livre	26	41
Allés au cinéma	51	56
Allés au théâtre	17	25
Visité une galerie d'art	15	22
Visité un musée	32	42
Allés en bibliothèque	31	41
Allés à un concert de rock	9	5
Allés à un concert de jazz	7	5
Allés à un concert de classique	14	15
Allés à un spectacle de variétés	16	19
Allés à un spectacle de danse	9	15
Sortis le soir	54	48
Participé à au moins une association	52,1	39,9
Bricolé	39	13
Fait de la couture	2	22
Fait du jardinage	25	21
Fait du sport en loisir	24	22
Fait du sport en compétition	7	1
Joué d'un instrument de musique	7	7

Champ : Ensemble des individus âgés de 15 ans et plus.

Source : Donnat (1994).

Enfin, les activités culturelles s'effectuant hors du domicile, qui étaient jadis très nettement à dominante masculine (sortir le soir, visiter un musée ou une exposition, s'engager dans la vie associative), traduisent le même mouvement d'homogénéisation.

2 — La plus grande ouverture culturelle des femmes

L'évolution d'ensemble des pratiques culturelles fait apparaître de plus en plus nettement une plus grande ouverture culturelle des femmes. Le premier fait à l'appui de cette proposition est bien connu (Donnat et Cogneau, 1990, p. 81-86, 94-100 ; Donnat, 1994, p. 286-289) : tandis que la proportion d'hommes lisant au moins un livre par mois n'a cessé de baisser depuis vingt ans, celle de femmes a augmenté à tel point que le rapport entre les sexes était déjà inversé au milieu des années quatre-vingt et ne cesse de s'agrandir depuis (en 1994, 41 % des femmes lisent un livre au moins une fois par semaine contre seulement 26 % des hommes)⁸. Certes,

8. Cette plus grande pratique de la lecture ne reflète pas seulement un loisir du domicile puisqu'elle s'accompagne d'une plus grande fréquentation des bibliothèques.

le rapport au livre est un élément particulier, qui est lié à la culture scolaire des jeunes filles (Singly, 1989). Mais ce constat d'une avancée culturelle féminine n'est pas isolé. Ainsi, la baisse de fréquentation du théâtre ayant concerné massivement surtout les hommes, les femmes y vont aujourd'hui plus souvent qu'eux. De même, tandis que les hommes s'intéressent davantage aux salons (souvent techniques), aux fêtes foraines et aux monuments historiques, les femmes se montrent un peu plus intéressées par les galeries d'art et les expositions de peintures. Le détail des visites de musées indique aussi une légère préférence des femmes pour les musées d'art tandis que les hommes s'orientent davantage vers les musées scientifiques et techniques. Enfin, la récente enquête sur les pratiques artistiques amateurs indique également une plus grande pratique artistique des femmes (52 % contre 42 %), dans tous les milieux sociaux et à tous les âges, qu'il s'agisse de la musique, du théâtre, de la danse, de l'écriture ou des arts plastiques (Donnat, 1996, p. 47). Ceci coïncide avec des goûts féminins un peu plus « raffinés » qui se traduisent aussi dans le type de musique écoutée chez soi et dans le type de concerts préférés : les femmes ayant une préférence plus marquée pour la chanson et la musique classique, les hommes pour le rock et le jazz, ces goûts étant corrélés à des pratiques instrumentales amateurs également sexuellement clivées — les hommes jouant plutôt de la guitare, les femmes du piano.

3 — Le maintien de différences rares mais fortement clivantes

Enfin, il est important de noter que le mouvement général d'homogénéisation des pratiques de loisirs et de culture des femmes et des hommes est limité par quelques faits aussi rares que fortement clivants et très symboliques au plan des représentations sociales. C'est ainsi que, à la fin des années quatre-vingt comme vingt ans auparavant, l'entretien de sa voiture demeure un loisir typiquement masculin et la couture un loisir typiquement féminin.

Les activités sportives

A côté des activités culturelles, les pratiques sportives constituent également un bon indicateur de l'évolution des modèles de rôles masculins et féminins. Les femmes sont pratiquement aussi nombreuses que les hommes à pratiquer le sport en loisir (entre 20 et 25 %). La légère différence peut certes s'expliquer par un goût moins prononcé pour le sport, mais aussi, pour les femmes en emploi et mère de famille, par une moins grande disponibilité. Selon la dernière enquête de l'INSEE sur les emplois du temps (1986), les femmes passent en effet trois fois plus de temps en moyenne que les hommes à s'occuper de leur enfants et de leur maison (Roy, 1989 ; Zarca, 1990). Par contre, la compétition les différencie nettement. Traditionnellement, on interprétait ce clivage comme le reflet de valeurs et de représentations différentes des effets du sport sur le corps ou la santé : les hommes valorisant la force et la performance, les femmes insistant davantage sur l'esthétique et l'hygiène de vie. Ceci reste sans

7. Evolution de la part des femmes parmi les licenciés des fédérations sportives de 1963 à 1990

En %

	1963	1971	1980	1990
Football	0	0,3	1,2	1,8
Rugby	0	0	0	0,6
Basket-ball	21	32,6	48,3	46
Volley-ball	13,5	24,9	40,2	49,4
Handball	10	15,7	32,5	34
Athlétisme	14	26,5	32,6	31
Gymnastique	41,3	51,2	64,1	67,4 *
Cyclisme	0,1	0,5	1,8	5
Judo	5,5	9,4	18,8	20
Natation	35,5	42,9	43,1	48
Ski	42,5	40	43,6	40,5
Tennis	33	33	38,7	33
Sports de glace	18,5	50,5	51,4	46
Sports équestres	65,3	50,9	56,7	65
Escrime	22	30,1	24,4	25
Sports automobiles	-	4,7	7,1	10,3

* dernière donnée disponible en 1987.

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports, calculs Davisse et Louveau (1991).

doute en partie vrai, au moins dans les milieux aisés (Irlinger, Louveau, Métoudi, 1990). Toutefois, les stéréotypes évoluent. Ainsi que le montre le tableau 6, de nombreux sports traditionnellement masculins s'ouvrent de plus en plus aux femmes (cyclisme, judo, sports automobiles), même si ceux qui valorisent le plus la virilité, la force voire la violence physique (comme le football, le rugby et la boxe) demeurent presque exclusivement le territoire des hommes. Ensuite, la pratique du sport continuant à se diffuser et tendant à s'indifférencier chez les adolescents, l'opposition entre loisir et compétition est de moins en moins marquée chez les jeunes. En définitive, de la même manière que pour les pratiques culturelles, la persistance de quelques remparts symboliques (qui reconduisent les stéréotypes masculins de force/performance et féminins d'élégance/bien être) ne doit pas masquer le processus général de féminisation de la pratique sportive, dans les sports collectifs aussi bien qu'individuels.

Un double phénomène plus marqué chez les adolescents

L'observation des pratiques de loisirs et de culture des jeunes, telle qu'elle ressort de l'enquête sur les lycées de Choquet et Ledoux (1994, p. 65-73), fournit des résultats certes moins précis. Toutefois, en la complétant par d'autres enquêtes (notamment Singly, 1989), on peut également

en tirer quelques enseignements généraux dans notre perspective. Ainsi que le montre le tableau 8, les adolescents ont des pratiques sexuellement nettement plus différenciées que les adultes. Certes, indice intéressant de la plus grande permissivité des mœurs, aller souvent en boîte de nuit et même au café n'est plus un privilège masculin. Certes encore, le cinéma apparaît dès le plus jeune âge comme un des principaux loisirs qui est à la fois indifférencié du point de vue sexuel et dont l'attrait est constant avec l'âge (tandis que la plupart des autres loisirs évoluent fortement entre le début et la fin de l'adolescence). Il reste que les quatre autres pratiques recensées dans l'enquête témoignent de clivages plus profonds que chez les adultes :

— d'un côté, les filles lisent beaucoup plus que les garçons, surtout à mesure que ceux-ci passent le cap des 14-15 ans (à 18 ans, l'écart est pratiquement de un à deux)⁹;

— de l'autre, les écarts se creusent à partir de 14 ans, essentiellement parce que les filles se détournent massivement du sport, de la pratique de la musique et des jeux vidéo qui continuent à occuper beaucoup les garçons¹⁰. Le tableau 9 permet d'ajouter que, tandis qu'elles regardent moins la télévision, les filles écoutent beaucoup plus volontiers de la musique¹¹ et peignent davantage.

Enfin, le tableau 9 permet de constater que, à l'exception de l'usage de la télévision (nettement plus répandu dans les milieux populaires), la différence entre les deux sexes au sein d'un même milieu social est toujours plus importante que la différence entre garçons ou entre filles de milieux sociaux opposés. Le sexe apparaît donc ici comme un clivage plus fondamental que le milieu social. Ce constat essentiel invite à élargir le champ de l'analyse pour associer les résultats d'autres types d'enquêtes menées récemment auprès des lycées, et qui confirment par d'autres voies la résistance des stéréotypes du Masculin et du Féminin face au mouvement d'homogénéisation des pratiques et d'égalitarisation des statuts. Par exemple, dans leur enquête sur la réussite scolaire des garçons et des filles dans la région marseillaise, Baudelot et Establet (1992) ont interrogé également les modèles implicites et explicites du partage légitime des activités domestiques et ils ont observé un net clivage entre les tâches conçues comme devant être partagées dans le couple (courses, cuisines, vaisselle,

9. Et ce, quel que soit le milieu social dont elles sont originaires (Singly, 1989, p. 71 sqq). De surcroît, si la lecture est une pratique individuelle en soi, elle s'accompagne d'une plus grande sociabilité puisque les filles parlent davantage entre elles de leurs lectures que les garçons.

10. Le goût masculin pour les jeux vidéo (qui sont du reste essentiellement conçus sur la base des stéréotypes masculins : aventure, force physique, violence, etc.) a sans doute été une des raisons majeures de la pratique essentiellement masculine de l'ordinateur chez les adolescents (Singly, 1989, p. 166).

11. Il faut donc dissocier la pratique de l'écoute de la musique. Si la pratique (régulière) est essentiellement masculine, liée à l'usage dominant de la guitare et dans le cadre d'une préférence pour la musique « rock » (et ses équivalents plus actuels), l'écoute de la musique est plus féminine, liée à l'usage dominant du piano et dans le cadre d'une préférence pour la chanson.

8. Les loisirs des filles et des garçons

En %

	Cinéma	Lecture	Sport	Musique	Vidéos	Café
Filles						
11-13 ans	37	61	62	31	44	3
14-15 ans	48	47	49	20	27	15
16-17 ans	48	51	40	16	14	33
18 ans et +	47	50	33	9	12	37
Garçons						
11-13 ans	38	47	79	27	73	7
14-15 ans	49	33	75	20	67	18
16-17 ans	47	27	70	19	53	36
18 ans et +	47	27	64	19	34	46

Source : Inserm, Choquet et Ledoux (1994).

9. Les activités préférées pour occuper le temps libre chez les filles et les garçons (en % cumulant les réponses données en première et deuxième place)

	Milieux populaires		Milieux moyens		Milieux aisés	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Jouer avec des amis	49,1	59,5	45,1	64,9	48,6	49,8
Regarder la télévision	30,4	35,7	22	27	20,1	28,9
Faire du sport	24,6	44,6	31,2	43,2	35,2	47,8
Ecouter de la musique	33,3	8,3	34,1	12,1	27,4	14
Lire	23,4	10,1	31,8	13,8	31,8	14,4

Source : Observatoire France-Loisirs de la lecture, Singly (1989, p. 166).

paiement des factures et des impôts), celles qui demeurent féminines (entretien des sols et du linge) ou masculines (jardinage, bricolage et entretien de la voiture)¹². On sait du reste que c'est au cours du second cycle scolaire que s'effectue l'orientation sélective qui, malgré des résul-

12. Du reste, ces représentations correspondent à une pratique des adolescentes qui consacrent presque une heure et demie quotidiennement à des tâches ménagères. L'enquête sur les emplois du temps n'interrogeant les individus qu'à partir de l'âge de 15 ans, on ne peut malheureusement pas connaître avec précision l'âge à partir duquel ces activités s'instaurent.

tats désormais équivalents dans toutes les matières (y compris les mathématiques), répartit largement les filles dans les filières littéraires ou technologiques et les garçons dans les filières scientifiques (Duru-Bellat, 1990 ; Terrail, 1992), sous la pression notamment des ambitions différentes des parents, quel que soit le milieu social (Duru-Bellat et Jarousse, 1996).

La femme est-elle l'avenir culturel de l'homme ?

Les loisirs et les pratiques culturelles des femmes et des hommes témoignent globalement d'un triple phénomène d'homogénéisation, de résistance ponctuelle de pratiques nettement clivées car découlant directement des stéréotypes fondamentaux du Féminin et du Masculin, et de plus grande ouverture culturelle des femmes en direction des pratiques classiques (cinéma, lecture, musique, arts et spectacles). Ce dernier aspect contraste de façon très intéressante avec le déclin global et l'abord toujours socialement très discriminant de ces pratiques culturelles (Mucchielli, 1996). En ce sens et avec un peu d'optimisme, on pourrait se demander dans quelle mesure les femmes sont porteuses d'un modèle de rapport à la culture et aux loisirs capable d'une part d'atténuer les clivages sociaux traditionnels, d'autre part de faire contrepoids à l'envahissement sans cesse plus prononcé de modes audiovisuelles fondées sur le sensationnel ou le sur-humain et utilisant massivement les stéréotypes masculins du pouvoir, de la force et de la violence.

Laurent Mucchielli

Références bibliographiques

BAUDELLOT C., Establet R., 1992 : *Allez les filles !*, Seuil, Paris.

BAUDELLOT C., GOLLAC M., 1997 (à paraître) : « Salaires et générations », *Economie et Statistique*.

BISAULT L., Destival V. et Goux D., 1994 : « Emploi et chômage des non-qualifiés en France », *Economie et Statistique*, n°273, 3.

CHAMBAZ C., E. Maurin et J.-M. Hourriez, 1996 : « Revenu et niveau de vie d'une génération à l'autre », *Revue économique*, n°3, pp. 677-686.

CHAUVEL L., 1996a : « L'évolution de la structure sociale : des trente glorieuses à la croissance ralentie », dans L. Dirn, 1996, « Chroniques des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°57, avril, pp. 186-0

CHAUVEL L., 1996b : « La frontière entre la jeunesse et l'âge adulte s'estompe », dans L. Dirn, 1996, « Chroniques des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°58, juillet, pp. 178-188.

CHOQUET M., LEDOUX S., 1994 : *Adolescents. Enquête nationale*, Les éditions INSERM, Paris.

DAVISSE A., LOUVEAU C., 1991 : *Sports, école, société : la part des femmes*, Actio, Paris.

DONNAT O., 1994 : *Les Français face à la culture, de l'exclusion à l'éclectisme*, La Découverte, Paris.

DONNAT O., 1996 : *Les amateurs. Enquête sur les activités artistiques des Français*, La Documentation française, Paris.

DONNAT O., COGNEAU D., 1990 : *Les pratiques culturelles des français. 1973-1989*, La Découverte, La Documentation Française.

DROUIN V., 1995 : *Enquêtes sur les générations et la politique : 1958-1995*, L'Harmattan, Paris.

DURU-BELLAT M., 1990 : *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, L'Harmattan, Paris.

DURU-BELLAT M., JAROUSSE J.-P., 1996 : « Le masculin et le féminin dans les modèles éducatifs des parents », *Economie et statistique*, 293 (3), p. 77-93.

GALLAND O., 1994 : « Ages et valeurs », dans H. RIFFAULT (dir.), *Les valeurs des français*, Paris, PUF, pp. 251-296.

INSEE, 1996 : « L'évolution des salaires jusqu'en 1995 », *Synthèses*, n°8.

IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M., 1990 : « L'activité physique, une manière de soigner l'apparence ? », *Données sociales 1990*, INSEE, Paris.

KESSLER D. et A. MASSON, 1985 : *Cycles de vie et générations*, Economica, Paris.

KEYNES J. N., 1890 : *The Scope and Method of Political Economy*, New York, Kelley-Millan.

KLEIN M.-T., THERY I (eds.) : *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Nathan, Paris.

LAMBERT Y., 1995 : « Ages, générations et christianisme en France et en Europe », *Revue française de sociologie*, n°34-4, pp.525-555.

LEGRIS B. et S. LOLLIVIER, 1996 : « Le niveau de vie par génération », *INSEE-Première*, n°423, janvier.

MARTIN Claude, 1997, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens social », Rennes.

MUCCHIELLI L., 1996 : « Les désillusions du progrès culturel », dans L. DIRN, « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°57.

PERCHERON A. et J. CHICHE, 1991 : « Age, morale et politique : ordre et désordre des âges » dans A. PERCHERON et R. REMOND, *Age et politique*, Economica, pp. 151-202, Paris.

PATUREAU F., 1992 : *Les pratiques culturelles des jeunes*, La Documentation Française, Paris.

ROY C., 1989 : « La gestion du temps des hommes et des femmes, des actifs et des inactifs », *Economie et statistique*, n°223.

SEYS B., 1984 : « De l'ancien code à la nouvelle nomenclature des catégories socio-professionnelles », *Economie et statistiques*, n°171-172, novembre-décembre.

SINGLY de F., 1989 : *Lire à douze ans. Une enquête sur la lecture des adolescents*, Nathan, Paris.

TERRAIL J.-P., 1992 : « Destins scolaires de sexe », *Population*, 3 (mai-juin).

ULTEE W., 1994 : *Process of Detachment from the Labor Market*, in GALLIE D., Final Report of the EC, European Poverty Program.

VILLENEUVE-GOKALP C., 1993 : « De la famille d'origine à la famille recomposée », in MEULDERS-ZARCA B., 1990, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Economie et statistique*, n°228.

WHELAN C., 1994 : *Process of Detachment from the Labor Market*, in Gallie D., Final Report of the EC, European Poverty Program.